



Département  
des Côtes d'Armor

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

**Commune de  
PLÉHÉDEL**

Date de convocation  
02/03/2020

Date d'affichage  
13/03/2020

Nombre de conseillers  
En exercice 15  
Présents 14  
Votants 15

**Délibération n° 2020-2-6**

**Objet :**  
**Compte de gestion 2019  
de la commune**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 Mars 2020**

L'an deux mille vingt  
Le lundi neuf mars  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Etait absente et excusée : LE TREUST Nathalie (procuration à Gilles FERLIER).

Secrétaire de Séance : KERENEUR Claudine.

### **COMPTE DE GESTION 2019 DE LA COMMUNE**

Monsieur Thierry CLOST a transmis le compte de gestion 2019 de la commune qui est en parfaite adéquation avec le compte administratif de la commune.

Après délibération, ce compte de gestion 2019 pour la Commune est approuvé à l'unanimité.

Le Maire  
Anne DELTHEIL



Département  
des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 19/03/2020

Reçu en préfecture le 19/03/2020

Affiché le

ID : 022-212201784-20200309-202027-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Mars 2020

Commune de  
**PLÉHÉDEL**

Date de convocation  
02/03/2020

Date d'affichage  
13/03/2020

Nombre de conseillers  
En exercice 15  
Présents 14  
Votants 15

**Délibération n° 2020-2-7**

**Objet :**  
**Compte administratif 2019**

L'an deux mille vingt  
Le lundi neuf mars

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Etait absente et excusée : LE TREUST Nathalie (procuration à Gilles FERLIER).

Secrétaire de Séance : KERENEUR Claudine.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Le Conseil Municipal élit Monsieur Daniel ROPERS Président du Conseil Municipal pour la délibération concernant le compte administratif 2019 de la Commune de PLÉHÉDEL.

Le compte administratif 2019 de la Commune, arrêté par Madame Anne DELTHEIL, Maire se présente de la façon suivante :

- **Section de fonctionnement :**
  - Dépenses : 923 106.31 €
  - Recettes : 1 209 188.72 €
  - Soit un excédent de : 286 082.41 €**
  
- **Section d'investissement :**
  - Dépenses : 253 236.87 €
  - Recettes : 237 093.66 €
  - Soit un déficit de : 16 143.21 €**
  
- **Restes à réaliser en investissement :**
  - Dépenses : 334 358.03 €
  - Recettes : 0 €
  - Soit un déficit en restes à réaliser de : 334 358.03 €**

Ce compte administratif pour la Commune, exercice 2019 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire  
Anne DELTHEIL



Département  
des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 19/03/2020

Reçu en préfecture le 19/03/2020

Affiché le

ID : 022-212201784-20200309-202028-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Mars 2020

Commune de  
**PLÉHÉDEL**

Date de convocation  
02/03/2020

Date d'affichage  
13/03/2020

Nombre de conseillers  
En exercice 15  
Présents 14  
Votants 15

**Délibération n° 2020-2-8**

**Objet :**  
**Affectation du résultat de  
Fonctionnement 2019**

L'an deux mille vingt

Le lundi neuf mars

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Etait absente et excusée : LE TREUST Nathalie (procuration à Gilles FERLIER).

Secrétaire de Séance : KERENEUR Claudine.

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 pour la Commune, le Conseil Municipal,

- considérant le budget communal,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,
- constatant que le compte administratif communal fait apparaître un excédent de fonctionnement de **286 662,89 €**,
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
  - affectation à la section d'investissement au compte 1068 de **145 405.74 €**
  - reprise à la section de fonctionnement du budget primitif de 2020 du solde soit **140 676.67 €**.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

Le Maire  
Anne DELTHEIL



Département  
des Côtes d'Armor

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

Commune de  
**PLÉHÉDEL**

Date de convocation  
02/03/2020

Date d'affichage  
09/04/2019

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	14
Votants	14

**Délibération n° 2020-2-9**

**Objet :**  
**Vote du taux des taxes  
pour 2020**

Envoyé en préfecture le 19/03/2020  
Reçu en préfecture le 19/03/2020  
Affiché le  
ID : 022-212201784-20200309-202029-DE

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 Mars 2020**

L'an deux mille vingt  
Le lundi neuf mars  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Etait absente et excusée : LE TREUST Nathalie (procuration à Gilles FERLIER).

Secrétaire de Séance : KERENEUR Claudine.

### **VOTE DU TAUX DES TAXES POUR 2020**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président,

- après avoir fixé le montant du produit attendu pour 2020
- décide de maintenir les taux des taxes pour l'année 2020 comme suit :

- ❖ Taxe d'habitation : 18.70 %
- ❖ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21.01 %
- ❖ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 75.95 %

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Le Maire  
Anne DELTHEIL



Département  
des Côtes d'Armor

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

Commune de  
**PLÉHÉDEL**

Date de convocation  
02/03/2020

Date d'affichage  
13/03/2020

Nombre de conseillers  
En exercice 15  
Présents 14  
Votants 15

**Délibération n° 2020-2-10**

**Objet :**  
**Budget primitif 2020**

Envoyé en préfecture le 19/03/2020

Reçu en préfecture le 19/03/2020

Affiché le

ID : 022-212201784-20200309-2020210-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Mars 2020

L'an deux mille vingt

Le lundi neuf mars

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Etait absente et excusée : LE TREUST Nathalie (procuration à Gilles FERLIER).

Secrétaire de Séance : KERENEUR Claudine.

### **BUDGET PRIMITIF 2020**

Le budget primitif de l'exercice 2020 proposé par Madame le Maire, Anne DELTHEIL, pour la Commune se présente de la façon suivante :

**- Section de fonctionnement :**

Equilibre entre les dépenses et les recettes à **1 108 626.67 €**

**- Section d'investissement :**

Equilibre entre les dépenses et les recettes à **749 027.94 €**

Soit un budget global pour la Commune équilibré entre les recettes et les dépenses à **1 857 654.61 €**

Ce budget primitif de l'exercice 2020 pour la Commune est approuvé à l'unanimité.

Le Maire  
Anne DELTHEIL



Département  
des Côtes d'Armor

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

Commune de  
**PLÉHÉDEL**

Date de convocation  
02/03/2020

Date d'affichage  
13/03/2020

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	14
Votants	15

**Délibération n° 2020-2-11**

**Objet :**  
**Amortissement des  
Subventions versées**

Envoyé en préfecture le 19/03/2020

Reçu en préfecture le 19/03/2020

Affiché le

ID : 022-212201784-20200309-2020211-DE

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 Mars 2020**

L'an deux mille vingt  
Le lundi neuf mars

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Etait absente et excusée : LE TREUST Nathalie (procuration à Gilles FERLIER).

Secrétaire de Séance : KERENEUR Claudine.

#### **AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS**

Les subventions versées au Syndicat Départemental d'Electricité (SDE) dans le cadre de travaux sur l'éclairage public sont amortissables sur 15 ans. Aucune subvention n'ayant été versée en 2019 au SDE, la somme amortissable est inchangée, soit un montant total annuel de 14 795.67 euros. C'est une opération d'ordre avec une inscription de cette somme en recettes d'investissement à l'article 28041582 et en dépenses de fonctionnement à l'article 6811.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Le Maire  
Anne DELTHEIL



Département  
des Côtes d'Armor

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

Commune de  
**PLÉHÉDEL**

Date de convocation  
02/03/2020

Date d'affichage  
13/03/2020

Nombre de conseillers  
En exercice 15  
Présents 14  
Votants 15

**Délibération n° 2020-2-12**

**Objet :**  
**Achat d'un véhicule**  
**Services techniques**

Envoyé en préfecture le 19/03/2020

Reçu en préfecture le 19/03/2020

Affiché le

ID : 022-212201784-20200309-2020212-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Mars 2020

L'an deux mille vingt  
Le lundi neuf mars  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Etait absente et excusée : LE TREUST Nathalie (procuration à Gilles FERLIER).

Secrétaire de Séance : KERENEUR Claudine.

### **ACHAT D'UN VEHICULE / SERVICES TECHNIQUES**

Le véhicule des services techniques (Citroën Jumper) ne passe plus au contrôle technique, il est nécessaire de prévoir son remplacement. 3 garages ont été contactés pour des devis de camions benne :

Garage de la Trinité – Pléhédél	Nissan Cabstar Garantie 6 mois	18/08/2016 25 104 km	23 206.76 € TTC Carte grise incluse
Garage Chapalain - Paimpol	Nissan Cabstar	03/03/2016 21 500 km	23 248.76 € TTC Carte grise incluse
Garage Altacama – St Brieuc	Renault Master Garantie 6 mois	12/2014 70 647 km	27 300 € TTC Carte grise en plus

La commission des finances réunie le vendredi 6 mars 2020 a émis un avis favorable à l'achat du véhicule proposé par le garage de la Trinité.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Emet un avis favorable** à l'achat du véhicule du garage de la Trinité pour un montant de 22 700 €uros TTC et 506.76 € pour la carte grise comprise.
- **Dit que** cette somme totale de 23 206.76 € TTC est inscrite à l'article 2182 opération 53 du budget primitif 2020.

Le Maire  
Anne DELTHEIL





Département  
des Côtes d'Armor

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Mars 2020

Commune de  
**PLÉHÉDEL**

Date de convocation  
02/03/2020

Date d'affichage  
13/03/2020

Nombre de conseillers  
En exercice 15  
Présents 14  
Votants 15

**Délibération n° 2020-2-13**

**Objet :**  
**Demande de revente d'une  
Partie de la parcelle A1327**

L'an deux mille vingt  
Le lundi neuf mars  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Etait absente et excusée : LE TREUST Nathalie (procuration à Gilles FERLIER).

Secrétaire de Séance : KERENEUR Claudine.

### **DEMANDE DE REVENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE A 1327 PAR L'EPF Bretagne ET APPROBATION DES MODALITES DE CESSION**

Madame le Maire rappelle le projet de la collectivité de réaliser une opération de densification du centre bourg et de revitalisation commerciale, sur le secteur de l'îlot venelle de Kerillis, rues Saint-Fiacre et Docteur Mahé.

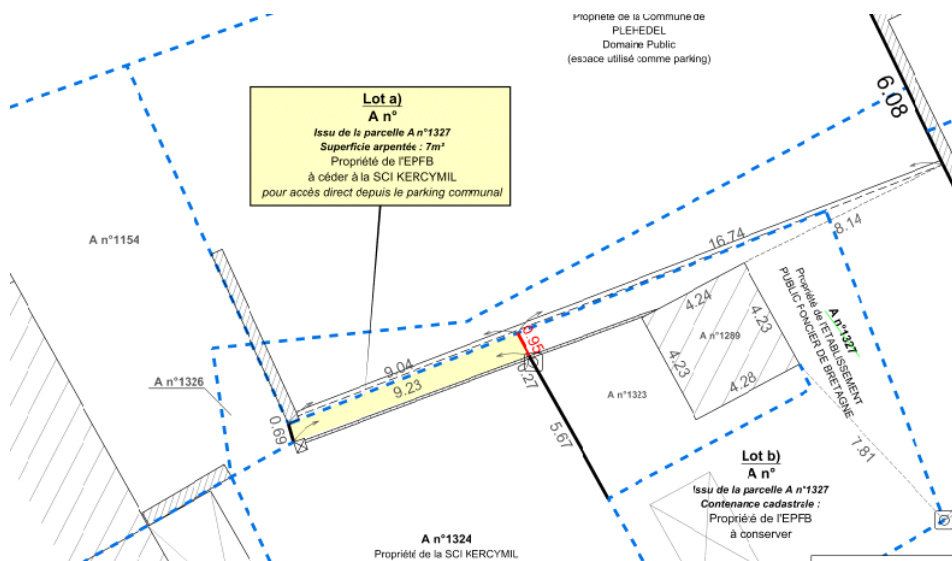
Ce projet a nécessité l'acquisition d'emprises foncières sises venelle de Kerillis, rues Saint-Fiacre et Docteur Mahé à Pléhédél. Pour l'acquisition et le portage de ces emprises, la commune de Pléhédél a décidé de faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne), par le biais d'une convention opérationnelle d'action foncière signée le 22 juillet 2013 ayant depuis fait l'objet d'un avenant signé le 25 novembre 2019. L'EPF Bretagne a acquis les biens suivants :

Date authentique acte	Nom vendeur	Parcelles
26/11/2014	Dubois	A1280-A0692
25/03/2015	SCI MCD	A1294
06/06/2015	Moreau	A0698-A0694
17/09/2016	Gueguen Pensec	A1321
28/12/2016	Bruneau	A1327
28/12/2016	LYvonnet	A1325
11/10/2017	Clech	A1295-1279

La configuration et la situation de la parcelle A 1327 d'une contenance telle qu'une partie de cette parcelle non exploitée pour le futur l'aménagement et à la desserte (depuis le parking communal A 1155) de la propriété voisine cadastrée A 1324 et 1288 en cours d'acquisition par la SCI KERCYMIL et actuellement desservie par une propriété voisine cadastrée A 1154 et 1326.



Aussi, la commune de Pléhédel souhaite que l'EPF Bretagne vende à la SCI KERCYMIL la partie de la parcelle A 1327, d'une contenance de 7m<sup>2</sup>, joignant la limite Nord de la parcelle A 1324 comme schématisé ci-après :



Il s'agit d'une bande de terrain située en zone urbanisable du Plan Local d'Urbanisme (zone UA), non grevée d'une servitude de passage.

La Collectivité émet donc le souhait que l'EPF Bretagne cède à l'acquéreur sus-désigné les biens suivants :

Commune de Pléhédel	
<b>Parcelles</b>	<b>Contenance cadastrale en m<sup>2</sup></b>

A 1327p

7 m<sup>2</sup>

**Vu** le décret n° 2009-636 du 8 juin 2009 portant création de l'EPF Bretagne, modifié par le décret n°2014-1735 du 29 décembre 2014,

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R. 321-9,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

**Vu** la convention opérationnelle d'action foncière signée entre la commune de Pléhédél et l'EPF Bretagne le 22 juillet 2013, et son avenant n°1 signé le 25 novembre 2019,

**Considérant** que pour mener à bien son projet, la commune de Pléhédél a fait appel à l'EPF Bretagne pour acquérir et porter des emprises foncières nécessaires à sa réalisation, situées dans l'ilot formé par la rue Saint Fiacre, la rue du docteur Mahé et la venelle de Kerillis,

**Considérant** que la configuration et la situation de la parcelle A 1327, propriété de l'EPF Bretagne d'une contenance totale de 193m<sup>2</sup>, sont telles qu'une partie de cette parcelle non utilisée dans le futur projet et joignant la limite Nord de la parcelle A 1324 peut être vendue à la SCI KERCYMIL qui acquiert actuellement les parcelles A 1324 et 1288,

**Considérant** que le prix est aujourd'hui estimé à Cent vingt-six euros (126 EUR) TTC correspondant au prix d'achat du terrain urbanisable (exempt de servitude) par l'EPF Bretagne dans le secteur,

**Considérant** que la vente se fera sous le régime de la taxe sur la valeur ajoutée établie sur la marge, ici nulle (donc TVA sur marge nulle),

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

**DEMANDE** que soit procédé à la revente par l'EPF Bretagne à la SCI Kercymil de la partie de la parcelle A 1327 d'une contenance cadastrale de 7m<sup>2</sup>, joignant la limite Nord de la parcelle A 1324 comme figurant sur l'extrait de plan projet de division ci-avant,

**PRECISE** que les frais de géomètre expert ainsi que les frais d'acte seront supportés par l'acquéreur,

**APPROUVE** le prix de vente d'un montant de Cent vingt-six euros (126 EUR) TTC,

**APPROUVE** la cession par l'EPF Bretagne à la SCI Kercymil, la partie de la parcelle A 1327 d'une contenance cadastrale de 7m<sup>2</sup>, joignant la limite Nord de la parcelle A 1324 comme figurant sur l'extrait de plan projet de division ci-avant, au prix Cent vingt-six euros (126 EUR) TTC,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Le Maire  
Anne DELTHEIL